

MAIRIE
de
MOMMENHEIM

67670



☎ 03.88.51.62.05
Fax 03.88.51.52.34

E-mail : mairie@mommenheim.fr
Site internet : www.mommenheim.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté de circulation

n°21/2024

Le Maire de la Commune de Mommenheim,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant les risques d'effondrement de la charpente de l'immeuble situé au 13 rue du Maréchal Foch,

Considérant que pour les raisons indiquées ci-dessus, le bâtiment présente un risque pour la sécurité publique,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, par la mise en place d'un périmètre de sécurité,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison du risque de chute de la charpente et de tuiles, notamment sur la voie publique, un périmètre de sécurité est instauré dans les rues suivantes :

→ Sur la section du trottoir longeant l'immeuble en question rue du Maréchal Foch au n°13.

→ Sur la partie de la rue longeant l'immeuble en question rue du Fossé du n°5 au n°9 inclus.

Ce périmètre, délimité par des barrières, ferme l'accès aux piétons qui devront emprunter les trottoirs en vis-à-vis.

Article 2 : La chaussée sera rétrécie rue du Fossé et le stationnement sera interdit.

Article 3 : Ce périmètre sera maintenu jusqu'à ce que tout danger, pour la sécurité soit écarté.

Article 4 : La mise en place et le maintien du périmètre de sécurité ainsi que la signalisation s'effectuera par le service technique de la commune.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg,
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- M. le Directeur du SDIS du Bas-Rhin,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath,
- M. le Chef de l'UTCG de Haguenau,
- Les habitants situés dans le périmètre de sécurité.

Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Mommenheim.

Fait à Mommenheim, le 22/04/2024.

Le Maire,



Francis WOLF.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Francis Wolf", is written over the printed name.